

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 25/10/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h04

Codes postaux concernés : 7130 - 7134

Origine de l'interruption

= Accrochage câble H.T. par un tiers

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h04

Justification de la durée de l'interruption

= Un camion équipé d'une pompe à béton a accroché un câble H.T.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Endommagement d'une ligne H.T. par un tiers ayant entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de réparation nécessaires.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 25/10/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.